



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Afrique du Nord

Question écrite n° 73310

Texte de la question

M. Georges Colombier attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants, sur les nécessaires efforts à mener en direction des harkis et de leurs enfants, ainsi qu'à tous les anciens supplétifs de l'armée française durant la guerre d'Algérie. L'Histoire a, en effet, tendance à oublier le rôle primordial joué par ces soldats de la France et surtout leurs souffrances avant et après le 19 mars 1962. Symboliquement, il serait bon, dans l'intérêt supérieur de la nation d'attribuer aux harkis et aux supplétifs morts après le 19 mars 1962 la mention : « mort pour la France », cette distinction reconnaîtrait indirectement les torts de la France qui a laissé sans protection aux mains de leurs bourreaux ceux qui avaient choisi son camp. Il convient également d'insister sur les dédommagements matériels prévus en direction des enfants de harkis qui ont pendant toute leur enfance souffert de l'engagement de leurs parents, les discriminations, le rapatriement forcé, la quasi-ségrégation dont ils ont fait l'objet ne leur ont pas permis de disposer des mêmes chances qu'un citoyen français n'ayant pas un tel passé historique. Il lui demande si de nouvelles mesures, tant symboliques que matérielles, sont envisagées afin que la France puisse honorer ses supplétifs morts en son nom.

Données clés

Auteur : [M. Georges Colombier](#)

Circonscription : Isère (7^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73310

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 février 2002, page 1024